

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

NOV 9 1981

UN/DA COLLECTION



Distr.
LIMITEE
A/C.1/36/L.5
6 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 39 de l'ordre du jour

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE AU
DESARMEMENT : RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE DE LA DEUXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE AU DESARMEMENT

Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Birmanie, Chypre, Cuba,
Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guyane, Inde, Indonésie,
Jamaïque, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas,
Pérou, République démocratique allemande, Roumanie, Sénégal,
Sri Lanka, Suède, Venezuela, Yougoslavie et Zaïre : projet de
résolution

Préparatifs de la deuxième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant la section III de sa résolution 33/71 H du 14 décembre 1978, par laquelle elle a décidé de convoquer en 1982, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement 1/,

1. Approuve le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations qu'il contient concernant la deuxième session extraordinaire qui se tiendra du 7 juin au 9 juillet 1982 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York;

2. Approuve également la recommandation du Comité préparatoire de se réunir à New York du 26 avril au 14 mai 1982 pour poursuivre l'examen des questions de

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session,
Supplément No 49 (A/36/49).

fond relevant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, aux fins d'incorporation dans le ou les documents qui seront adoptés par l'Assemblée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de toutes les questions d'organisation et de procédure restées en suspens;

3. Exprime sa satisfaction aux membres du Comité préparatoire pour leur contribution positive à ses travaux;

4. Invite les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 31 mars 1982 au plus tard, leurs autres vues sur les questions de fond relevant de la session extraordinaire, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée à sa dixième session extraordinaire;

5. Prie tous les Etats Membres participant à des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales sur des questions de désarmement, en dehors du cadre des Nations Unies, de présenter à l'Assemblée générale des renseignements appropriés sur ces négociations, conformément au paragraphe 27 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, avant sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement;

6. Demande en outre au Secrétaire général de prêter au Comité préparatoire toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pour achever ses travaux.
